

Séance du 10 février 2015 à 19 heures

Commune de Cieurac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, mardi dix février deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cieurac –Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 6 possédant une procuration
7 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CATUS

CIEURAC
COURS

CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT

LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOLS
PRADINES

ST DENIS CATUS
SAINT GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
Mme GARRIGOU (sup),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit),
Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri
(tit), Mme LOOCK Martine (tit) procuration de Mme LAGARDE
Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT
Françoise (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain
(tit) procuration de M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle
(tit), M. SINDOU Géraud (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme
LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE
Brigitte (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit),
M. TILLOU José (tit) procuration de, Mme LANES Bénédicte (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. DUJOL Jean-Paul
(tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),
M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
Mme SOLIVERES Hélène (sup) procuration de M. CANCEIL
Philippe (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit),
M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup),
M. FERNANDEZ Pierre (tit)
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAU Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit)
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. BOUIX Catherine,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE DEVELOPPEMENT – Développement institutionnel

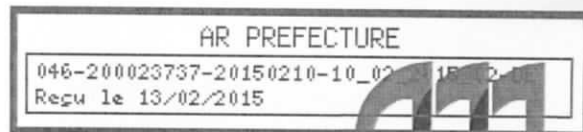
**Objet : Scènes de musiques actuelles – Création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial
et désignation des membres du Conseil d'administration et du Directeur de cet
établissement**

A été adopté à LA MAJORITE

1 contre : M. Roland HUREAUX

2 abstentions : M. Jean-Noël GALTHIE et M. Christian FOURNIER

Affiché
19 FEV. 2015
Le _____



GRAND
CAHORS

Délibération n° 2

POLE DEVELOPPEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 10 février 2015

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Pierre COSTES
Service : Développement institutionnel

Objet : Scènes de musiques actuelles – Création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial et désignation des membres du Conseil d'administration et du Directeur de cet établissement

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L.1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) afférent aux modes d'exploitation directe, par les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les syndicats mixtes, d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence ;

Vu les articles L.2221-1 et suivants et R.2221-1 et suivants du CGCT relatifs aux régies locales ;

Suite à la reconnaissance de l'intérêt communautaire du projet de « Scène de Musiques Actuelles », intégré à la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », il est proposé de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dénommé « R.E.C. ».

Le CGCT prévoit en effet que, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les EPCI et les syndicats mixtes, doivent constituer une régie dotée soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière (dénommée EPIC dans le cadre de la gestion d'un service public industriel et commercial), soit dotée de la seule autonomie financière.

La première formule, celle de l'EPIC, paraît la plus adaptée à notre projet de SMAC. Cette structure, qui aura pour objet de développer un projet culturel et artistique fondé sur les musiques actuelles en assurant la programmation de spectacles et la gestion des scènes et salles de musiques actuelles en tant qu'équipement, offre en effet notamment l'avantage d'associer pleinement des personnes qualifiées représentatives dans le domaine des musiques et cultures actuelles à la mise en œuvre des actions de promotion de ces secteurs.

Conformément aux articles L.2221-1 et suivants et R.2221-1 et suivants du CGCT, l'EPIC sera administré par un Conseil d'administration et son Président ainsi qu'un Directeur. Les membres du Conseil d'administration et le Directeur de l'EPIC sont désignés par le Conseil communautaire sur proposition de son Président. Le Président du Conseil d'administration nomme ensuite le Directeur désigné par le conseil communautaire.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la création de l'EPIC dénommé « R.E.C. » ;
- b- D'approuver les statuts de cet établissement annexés à la présente ;
- c- De désigner les personnes suivantes pour siéger au sein du Conseil d'administration de la « R.E.C. » :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Grand Cahors <ul style="list-style-type: none"> - M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc - M. TILLOU José - M. DELPECH Bernard - Mme FAUBERT Françoise - Mme LASFARGUES Geneviève 	Grand Cahors <ul style="list-style-type: none"> - Mme LOOCK Martine - Mme HAUDRY Sabine - M. REIX Jean-Albert - Mme SIMON-PICQUET Agnès - Mme ROUAT Géraldine
ADDA du Lot : <ul style="list-style-type: none"> - Mme LANDES Stéphanie 	ADDA du Lot : <ul style="list-style-type: none"> - Mme SARR Mariam
Représentant de la filière musiques actuelles <ul style="list-style-type: none"> - M. BALBIN Yves 	Représentant de la filière musiques actuelles <ul style="list-style-type: none"> - M. PREVOTEAU Daniel

- d- De désigner la personne suivante comme Directeur de la « R.E.C. » :
 - M. DELPECH Stéphane

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE